F5 Exercice d'évacuation animé & compte-rendu au registre

Prestation réalisée sur site — Sécurité incendie

Durée	Format	Public	Effectif max	Prérequis	Modalité
1 heure sur site	Sur site — exercice réel	Ensemble du personnel	Tout l'effectif présent	Aucun	Prestation intra

Objectifs de la prestation

Réalisée sur site, cette prestation permet à l'établissement de :

- Tester en conditions réelles le dispositif et les consignes d'évacuation de l'établissement
- Mesurer le temps réel d'évacuation jusqu'au point de rassemblement
- Vérifier la connaissance des cheminements, des issues de secours et des rôles (guide-file / serre-file)
- Identifier les points d'amélioration et les éventuels dysfonctionnements
- Établir un compte-rendu d'exercice à annexer au registre de sécurité (R.4227-39)

Déroulé de la prestation

Durée	Phase	Contenu	Méthode
15 min	Préparation	Briefing avec le référent sécurité, rappel du scénario, mise en place des observateurs	Préparation sur site
5 min	Déclenchement	Déclenchement de l'alarme et lancement de l'évacuation	Mise en situation réelle
10 min	Évacuation	Observation de l'évacuation, des cheminements et de la prise en charge des PMR	Observation terrain
10 min	Rassemblement	Comptage au point de rassemblement et vérification des effectifs	Observation terrain
20 min	Debriefing	Debriefing à chaud, analyse des écarts et rédaction du compte-rendu pour le registre de sécurité	Échange + livrable
1h00	TOTAL		

Moyens pédagogiques

- Coordination préalable avec le référent sécurité de l'établissement
- Scénario d'exercice adapté au site et à son activité
- Chronométrage et grille d'observation
- Compte-rendu d'exercice type à annexer au registre de sécurité
- Plans d'évacuation de l'établissement

Cadre réglementaire

- À noter : la réalisation d'un exercice ne suffit pas à elle seule à satisfaire l'article R.4227-39. Les essais et exercices périodiques (au moins tous les 6 mois) restent à la charge de l'employeur. Cette prestation constitue une contribution à la conformité, et non une garantie de conformité complète.

Profil formateur

Profil de l'intervenant

Formateur sapeur-pompier professionnel, justifiant d'une solide expérience en prévention des risques incendie et dans l'animation d'exercices d'évacuation en entreprise.

Suivi administratif

Modalités de suivi et livrable

Préparation du scénario d'exercice avec le référent sécurité de l'établissement.

Observation et chronométrage de l'évacuation par l'intervenant.

Compte-rendu d'exercice écrit, à annexer au registre de sécurité de l'établissement.

Certificat de réalisation de la prestation délivré à l'établissement. Feuille de présence émargée.

Accessibilité PSH

Informations sur l'accessibilité

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap. PREVISUD s'attache à donner à tous les mêmes chances d'accéder à la formation et de maintenir l'emploi.

Toute situation de handicap ou tout besoin d'adaptation signalé en amont fera l'objet d'une adaptation pédagogique concertée avec le référent handicap de PREVISUD : Antoine Yvorra — info@previsud.fr — 09 67 36 66 00, qui pourra si nécessaire se coordonner avec l'entreprise cliente.

La partie pratique peut être aménagée (observation, démonstration adaptée) afin que chaque participant puisse suivre la formation dans les meilleures conditions.

Modalités d’inscription et délais d’accès

Inscription et accès

L'inscription à cette formation s'effectue de manière simple et directe : les participants s'inscrivent auprès de leur responsable hiérarchique ou du coordinateur de formation de l'entreprise, qui transmet la demande à PREVISUD.

Toute situation de handicap ou besoin d'adaptation est à signaler au moment de l'inscription, afin de mettre en place les aménagements nécessaires et garantir une accessibilité optimale.

Nous demandons aux commanditaires de la formation de communiquer à PREVISUD les risques spécifiques de l'entreprise afin de contextualiser la formation, et de transmettre aux participants nos coordonnées de contact, afin que ceux-ci puissent, s'ils le souhaitent, nous transmettre directement et en toute confidentialité toute information utile.

Délai d'accès : la formation peut être organisée sous 15 jours ouvrés à compter de la validation de l'inscription, sous réserve de disponibilité des formateurs et du calendrier convenu avec le client.

Tarif : nous consulter. Demandez un devis à info@previsud.fr ou via le formulaire de contact sur notre site.

Pour une inscription à titre individuel (particulier), merci de nous contacter directement à info@previsud.fr ou au 09 67 36 66 00.

Références réglementaires : Art. R.4227-38 et R.4227-39 du Code du travail (consignes de sécurité, essais et exercices périodiques au moins tous les 6 mois)